

Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2022-43

Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions d'acquisition de biens immobiliers

VU les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
VU l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
VU le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-4 ;
VU la délibération du Conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-D'ABBAT en date du 26/04/2022 portant sur l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°8 en date du 06/05/2022 approuvant le projet, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, les modalités du portage foncier et habilitant notamment la directrice à fixer les prix d'acquisition ;
VU les courriers contenant offre d'achat adressés aux propriétaires en indivision, en date du 06/07/2022 et leurs accords écrits en retour en date du 31/07/2022, du 02/08/2022 et du 07/09/2022 ;
VU l'accord de M. le Maire de SAINT-MARTIN-D'ABBAT par courriel en date du 05/07/2022 ;

CONSIDERANT que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France par la commune de SAINT-MARTIN-D'ABBAT sont respectées ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DECIDE d'acquérir les biens immobiliers en nature de vignes situés à SAINT-MARTIN-D'ABBAT (45110), lieu-dit LES GRANDS BILLONS, ainsi cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²
BH	150	LES GRANDS BILLONS	683
BH	151	LES GRANDS BILLONS	98
TOTAL			781

FIXE le prix d'acquisition à TROIS MILLE CENT VINGT-QUATRE EUROS (3 124 €), libre de toute occupation.

DIT que les frais de l'acte authentique qui constatera cette opération sont à la charge de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Fait à Orléans
Le 13/09/2022

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Date de publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr : 14/09/2022